



Makilab ASBL

Rue de la Commune, 41
1457 Tourinnes-Saint-Lambert

Makilab ASBL

Convocation à l'Assemblée Générale du 20 Juin 2016

Le Conseil d'Administration invite les membres à l'Assemblée Générale ordinaire qui sera tenue le lundi 20 juin 2016 à 18h30, dans le local du Makilab, rue Zénobe Gramme, à Louvain-la-Neuve.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale est le suivant :

1. Ouverture de l'AG et allocution du président
2. Présentation des comptes 2015 et du budget 2016
3. Approbation des comptes 2015 et du budget 2016

Les deux propositions suivantes sont soumises au vote :

- i. « L'assemblée approuve les comptes de l'ASBL Makilab de l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze. »
- ii. « L'assemblée approuve le budget deux mille seize de l'ASBL Makilab tel que proposé par le conseil d'administration. »

4. Projets

Présentation des projets réalisés en 2015 et prévu (ou en cours) pour 2016.

5. Décharge aux administrateurs

La proposition suivante est soumise au vote :

« L'assemblée décide d'accorder la décharge à chacun des administrateurs pour l'exercice de son mandat durant l'exercice social clôturé au trente et un décembre deux mille quinze. »

6. Élection du poste de président

Le mandat du président de l'ASBL – d'une durée de deux ans – arrive à échéance. Un appel aux candidatures est lancé. Les candidatures à ce poste doivent parvenir au vice-président **avant le 18 juin 2016**. Les candidatures peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse : info@makilab.org

7. Élection du poste de vice-président

Le mandat du vice-président de l'ASBL – d'une durée de deux ans – arrive à échéance. Un appel aux candidatures est lancé. Les candidatures à ce poste doivent parvenir au vice-président **avant le 18 juin 2016**. Les candidatures peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse : info@makilab.org

8. Élection du poste de trésorier

Le mandat du trésorier de l'ASBL – d'une durée de deux ans – arrive à échéance. Un appel aux candidatures est lancé. Les candidatures à ce poste doivent parvenir au vice-président **avant le 18 juin 2016**. Les candidatures peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse : info@makilab.org

9. Admission de membre(s) effectif(s)

L'admission des candidats à devenir membres effectifs sera soumise au vote de l'assemblée. Les candidatures à ce statut doivent parvenir au vice-président **avant le 18 juin 2016**. Les candidatures peuvent être envoyées par courrier électronique à l'adresse : info@makilab.org

10. Questions/réponses

Un temps limité sera réservé à une session de questions réponses pour les membres souhaitant intervenir.

11. Clôture

Quelques rappels :

Seuls les membres effectifs ont droit de vote à l'Assemblée Générale.

Un membre effectifs qui ne peut pas être présent à l'Assemblée Générale peut valablement se faire représenter par un autre membre. Un membre ne peut être porteur que de maximum deux mandats.

Les procurations peuvent être envoyées au vice-président par courrier électronique à l'adresse info@makilab.org. Une procuration ne sera jugée valable que si elle provient d'une adresse avérée du membre qui la cède et si elle mentionne le nom du membre qui en fera usage.

Les membres peuvent proposer des amendements aux modifications proposées, et ce jusqu'à trois jours calendrier avant la tenue de l'Assemblée Générale, afin de permettre au conseil d'administration de préparer correctement l'AG. Toute proposition d'amendement est à envoyer au vice-président du Conseil d'Administration.